



Projet Pédagogique De L'Accueil de Loisirs

Mercredis 2021/2022



Table des matières

I. LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES	3
1. Rappel des intentions éducatives du Syndicat des Ecoles :.....	3
2. Les objectifs généraux, opérationnels et moyens mis en œuvre par la structure : 4	
II. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	7
1. Implantation et public concerné :	7
2. Organisation pédagogique :	7
3. Modalités d'inscription et de facturation :.....	7
Inscription	7
Tarifs et facturation	8
4. Les soins et les PAI	8
5. Les principaux moyens :	9
III. LA SÉCURITE.....	10
IV. LES DIFFERENTS TEMPS.....	10
V. L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT ET SON RÔLE	15
1. Le rôle de l'équipe d'animation	15
2. Le respect des objectifs pédagogiques et de la réglementation :	17
3. L'hygiène ainsi que la sécurité physique, affective et morale des enfants :	18
VI. LA COMMUNICATION	18
VII.OBJECTIFS PEDAGOGIQUES LIES AU SEJOUR.....	19
VIII. EVALUATION	19
Conclusion	25

« PROJET PEDAGOGIQUE GENERAL »

I. LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

A quoi sert un Projet Pédagogique ?

C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants qui permet de donner du sens aux activités proposées. Les projets pédagogiques diffèrent sur chaque centre en fonction des locaux, de l'environnement, du public, mais surtout des personnes qui les font vivre.

Les finalités éducatives et sociales du service Accueil de loisirs de Garlin sont de :

- Favoriser le développement et l'épanouissement des enfants
- Permettre l'apprentissage de la vie de groupe
- Entretenir une relation de proximité avec les familles et les autres partenaires
- Adapter l'organisation et les propositions aux réalités sociales locales

1. Rappel des intentions éducatives du Syndicat des Ecoles :

Les objectifs du Projet Éducatif ont été rédigés par les élus et partenaires du Syndicat des écoles de la région de Garlin. Ils s'articulent selon plusieurs valeurs :

- **Laïcité** : C'est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance. Elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes.
- **Respect** : C'est l'aptitude à s'accepter soi-même et accepter l'autre dans ses différences, dans le respect des valeurs comme la laïcité, la liberté ou la citoyenneté.
- **Egalité** : C'est une valeur primordiale qui doit être juste, permettant l'accès à tous quels que soient les revenus, les origines sociales ou culturelles. Chacun doit pouvoir exercer ses droits et assumer ses obligations.
- **Solidarité et coopération** : La solidarité s'exprime par l'échange, l'entraide, le partage des connaissances comme des richesses. La coopération permet, quant à elle, de créer un contexte propice à la communication en s'ouvrant culturellement et socialement vers les autres, dans un objectif d'entraide.
- **Humanisme** : Il s'agit de favoriser le développement de la personne, tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale. Le PEDT promeut la coéducation : tous les acteurs en contact avec l'enfant (parents, animateurs, intervenants) participent à son éducation. Ainsi, nous devrions permettre à l'enfant de se développer avec et par les autres.

- **Citoyenneté** : C'est participer, s'engager, vivre ensemble harmonieusement dans un environnement commun. L'acquisition d'une citoyenneté active a pour ambition d'améliorer le fonctionnement collectif.

2. Les objectifs généraux, opérationnels et moyens mis en œuvre par la structure :

L'accueil de loisirs se positionne en un lieu d'apprentissages ludiques, récréatifs, éducatifs, ludo-sportifs et culturels. Le rôle éducatif au sein de l'ALSH se pose en complémentarité des parents, de l'école.

L'enfant est au cœur de nos actions, chaque temps d'accueil prend en compte l'enfant dans sa singularité et ses spécificités.

Motivée par des valeurs de respect, de développement, d'épanouissement individuel, d'échanges collectifs, de créativité et d'enrichissements constants, l'équipe d'animation s'attache à travailler en permanence au service de l'enfant.

L'accueil de loisirs est un lieu d'apprentissages ludique, récréatif, éducatif, ludo-sportif et culturel.

L'élaboration du projet ne peut se construire que si les termes sont concrètement fixés, d'une part, le projet décrit le chemin à parcourir ; d'autre part il comporte la mise en œuvre de méthodes et des moyens, de stratégies et de tactiques dont le choix est intimement lié à la situation de départ.

Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe. Il est la référence commune à tous lors de la période.

Le projet prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de l'ALSH. Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais aussi pour l'équipe.

OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS OPERATIONNELS

PRINCIPAUX MOYENS

<p>Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir la liberté afin que chaque enfant puisse en toute sécurité s'exprimer, créer, jouer, agir, défaire, refuser sans entraves autres que celles fixées par les règles du centre de loisirs. 2. Permettre à l'enfant d'être soi-même et d'être respecté en tant que tel. 3. Garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant. 4. Développer la prévention (sécurité routière, équilibre alimentaire, hygiène et sécurité). 5. Respecter le rythme de chacun. Permettre de se déconnecter de son rythme quotidien. 6. Permettre à l'enfant de s'amuser. 7. Rendre l'enfant acteur de ses moments de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités diversifiées en autonomie sur les temps d'accueil et les temps libres (coin lecture, jeux de société, dessins, ateliers manuels). - Mettre en place des moments de discussions, d'échange avec les enfants. - Mettre à disposition des enfants une boîte à idées. <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un temps d'accueil qui permet à l'enfant de s'installer à son rythme, lui laisser la possibilité de ne rien faire. - Proposer la sieste pour les plus petits, une relaxation pour les enfants qui en ont besoin, un temps calme pour les plus grands. - Des animateurs disponibles et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.
<p>Promouvoir les valeurs du vivre ensemble et le respect des différences.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer les valeurs citoyennes. 2. Respect, écoute, politesse, partage, entraide, solidarité, tolérance. 3. Sensibiliser à la différence. 4. Prendre conscience de sa place au sein du groupe. 5. Prendre conscience de ses actes, de ses droits et de ses devoirs. 6. Créer du lien. Lutter contre l'isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage des règles de vie informant les enfants sur leurs droits et leurs devoirs. - Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer, notamment au cours des temps d'échange et de discussions avec les animateurs. <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des temps d'échange, d'écoute entre enfants et animateurs afin de mettre en place des moments de régulation de conflits entre enfants et enfants/adultes. - L'animateur doit connaître l'environnement et doit le mettre à la portée des enfants. Il doit donner l'exemple (tenue, attitudes, langage). - L'animateur est le référent garant de la sécurité des enfants et il doit être maître de ses activités.
<p>Accéder à l'autonomie.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'autonomie de l'enfant dans sa vie quotidienne. 2. Permettre à l'enfant de faire ses propres choix. 3. Encourager la prise d'initiatives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités diversifiées en autonomie sur les temps d'accueil et les temps libres (coin lecture, jeux de société, dessins, ateliers manuels).

	<p>4. Accompagner l'enfant dans sa prise de responsabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Faire participer les enfants au rangement, à la mise en place. - Des animateurs disponibles et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.
<p>Proposer des projets d'animations innovants et originaux.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inventer et organiser de nouvelles activités manuelles, ludo-sportives et de nouveaux jeux. 2. Développer et partager ses acquis. 3. Encourager l'expression, la manipulation de matières et matériaux au travers d'activités d'arts plastique, scéniques. 4. Approfondir la motricité fine. 5. Développer et faire émerger les compétences créatives et artistiques de l'enfant. 6. Découvrir des outils, des techniques et des modes d'expression propres à des activités manuelles, culturelles et sportives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est indispensable que les animateurs soient maîtres des activités qu'ils proposent (activités préparées, réfléchies, maîtrisées et sensibilisation des enfants au préalable). - Equipe d'animation stable et formée à la méthodologie de projet. - Mise en place de mini-séjours (3 jours) et séjour (5 jours). - Organiser des stages (cirque, arts plastiques, danse...) et des sorties diversifiées. - Proposer dans la structure des activités nouvelles, diverses et variées.
<p>Sensibiliser à l'environnement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respecter son environnement proche. 2. Favoriser la découverte de son environnement et de son territoire de vie. 3. Lutter contre le gaspillage alimentaire. 4. Intégrer les enjeux liés à la protection de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> -Proposition de projets sur l'environnement -Activités land 'art... -Utilisation de poubelles de tri. -Affichages -Débats -Economiser l'eau pour le lavage des mains
<p>Favoriser et/ou valoriser les relations entre les différents acteurs de la structure.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir le lien avec les familles, les enseignants, les équipes pluridisciplinaires. 2. Favoriser les échanges au moment de l'accueil et du départ de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> -Des soirées ou temps « animation » seront organisés par l'équipe d'animation et mises en place pour les familles. -Créer du lien avec les familles -Valoriser les temps d'échanges

II. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1. Implantation et public concerné :

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans dans les locaux de l'école maternelle et l'Espace Jeunes est ouvert aux jeunes collégiens dans les locaux de l'Espace Jeunes de Garlin.

Regroupant des enfants des communes adhérentes mais également des communes alentours, les structures sont ouvertes :

- ALSH : de 7h30 à 18h30 avec un accueil en journée et demi-journée
- EJ : de 12h30 à 18h30 avec un accueil au collège

2. Organisation pédagogique :

Soucieuse de la mise en œuvre d'une éducation populaire de qualité et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfants, l'équipe pédagogique propose tout au long de l'année un vaste éventail d'activités : artistiques, d'expression, scientifiques, sportives, culturelles ou encore en lien avec le développement durable et local.

Outre le souci d'aiguiser la curiosité des enfants pour le monde qui les entoure, l'accueil de loisirs s'attache également à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté par des moments privilégiés et une parole souvent ouverte aux enfants sur les choix d'activités, des avis sur le fonctionnement ou encore des régulations entre les groupes.

Afin de répondre au plus près aux besoins de l'enfant, l'accueil et les activités sont organisés en fonction de différentes tranches d'âge

3. Modalités d'inscription et de facturation :

Inscription

L'inscription au service Accueil de Loisirs est obligatoire.

Un dossier doit être complété et remis au service accompagné des documents suivants :

- Attestation d'assurance extrascolaire « Responsabilité civile » et « Individuelle accident »
- Numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Justificatif de quotient familial

- En cas de séparation des parents, la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale
- PAI si nécessaire

De plus, avant chaque période de vacances, des permanences sont organisées afin que vous puissiez réserver les journées de présence.

Tarifs et facturation

Conformément à la convention signée avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques, le Syndicat a mis en place une tarification modulée en fonction des ressources des familles, le quotient familial servant de base au tarif appliqué.

De plus, en cas d'allergie alimentaire nécessitant que vous fournissiez un panier repas pour votre enfant, le prix du repas sera déduit de la journée ou de la demi-journée pour les vacances.

ALSH	CAF 64		MSA 64	
	Allocataire	ATL	Allocataire	Bons Vacances
Journée	9€	5€	9€	3,50€
Demi-Journée	4,50€	2,50€	4,50€	1,75€

Les sorties sont facturées en supplément de la journée. Il existe 3 tarifs en fonction des types de sorties :

Sortie 1 : 8 €

Sortie 2 : 15 €

Sortie 3 : 20 €

*La facturation est établie en début de mois pour le mois écoulé.
Le centre de recouvrement est la Trésorerie d'ARZACQ.*

4. Les soins et les PAI

Le responsable de site a connaissance des éventuelles allergies ou maladies chroniques et sait répondre en cas de crise.

Les autres animateurs doivent s'y référer en cas de doute.

Une trousse de premier secours est sur l'étagère au-dessus du bureau dans la salle d'activité. Tous les soins donnés à un enfant doivent être notés sur le registre infirmerie se trouvant dans cette trousse.

En cas d'accident physique grave, l'animateur doit aussitôt en informer le responsable de site qui préviendra les parents de l'enfant.

Une déclaration d'accident sera remplie si nécessaire (un exemplaire pour la famille, un exemplaire pour le responsable du site et un exemplaire pour le Syndicat des Ecoles si besoin).

5. Les principaux moyens :

1) Les moyens humains :

L'équipe pédagogique :

L'ALSH comprend :

-1 Directeur Général des Services

-1 Directrice BAFD -2 Directeurs adjoints stagiaires - Des animateurs : Stagiaires BAFA, BAFA, BPJEPS, non diplômé et autres en respectant les quotas imposés par Jeunesse et Sports par rapport aux nombres d'enfants présents et en fonction des activités proposées.

Le personnel technique : 2 agents

Le personnel de service : Service des repas et entretien de l'ALSH

Société de restauration : ESAT de Diusse

2) Les moyens matériels :

-1 salle d'activité

-1 Salle motricité

-1 dortoir mixte

-1 cour d'école

-1 bureau pour les Coordinateurs

- Structures extérieures mises à disposition de l'ALSH (halle, parc, stade, piscine, city stade...)

- Matériel et équipement pédagogique : tout le matériel éducatif et créatif nécessaire pour les apprentissages fondamentaux et la réalisation d'activités manuelle et culturelles. Accessoires de jeux éducatifs pour l'apprentissage par le jeu ainsi que du matériel ludique personnalisable pour s'adapter à nos différents besoins.

3) Les moyens financiers :

L'Accueil de loisirs dépend du budget du Syndicat des écoles de Garlin pour les investissements, les sorties, le fonctionnement et les achats de matériel (consommable et pédagogique).

III. LA SÉCURITE

Lors d'un Accueil de Loisirs, aucun moment de la journée n'est dépourvu de règle. Le cadre doit être facilement repérable par l'enfant afin que celles-ci lui soient claires, simples et compréhensibles.

L'animateur veillera à tout moment à ce que les enfants se sentent en sécurité tant au niveau physique, affectif et psychologique, y compris dans le cadre d'activités encadrées par des moniteurs.

L'équipe pédagogique est sensibilisée aux consignes de sécurité et d'hygiène dans le déroulement de la journée.

Dès que les animateurs quittent l'enceinte de l'accueil de loisirs avec un groupe d'enfants, ils doivent respecter :

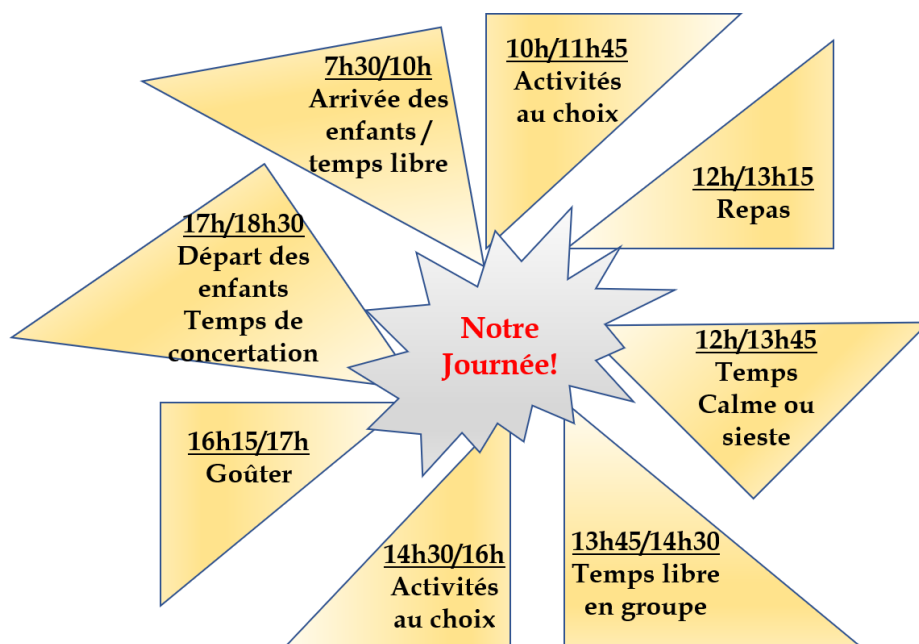
- les règles de sécurité ;
- vérifier le nombre d'enfants qu'ils encadrent ;
- respecter la sécurité routière (traversée aux passages protégés...)

En cas de mauvais comportement d'un enfant qui remettrait en cause le bon déroulement du service et de la sécurité du groupe, plusieurs solutions sont envisageables.

IV. LES DIFFERENTS TEMPS

Cette organisation est prévue pour un nombre maximal d'enfant. L'effectif animateur varie suivant les besoins

JOURNEE TYPE



DEFINITIONS :

Temps d'accueil : C'est un temps d'échange entre les enfants, les parents et les animateurs. Les animateurs sont à l'écoute des parents et des enfants, ils proposent divers ateliers libres ou semi-dirigés. L'animateur est actif.

Temps d'activité : C'est un temps où les animateurs proposent des activités diverses et préparées. Ce sont des activités dirigées en lien avec le projet d'animation.

Temps libre : Ce sont les temps d'activités libres pour les enfants avec l'encadrement des animateurs.

Temps de repas : C'est un moment calme, d'échanges entre l'animateur et l'enfant. L'animateur sera garant de la tenue des enfants à table, et du fait qu'ils goûtent les plats et l'animateur veille aussi à ce que l'enfant participe à la mise en place et au rangement de la table.

Temps de repos : En ce qui concerne les maternelles et les CP, le temps de repos se traduira par la sieste ou un temps de relaxation. Pour les élémentaires, il s'agira d'un temps calme.

Horaires	Activités	Compétences et objectifs visés	Encadrement
<p><u>Accueil du matin</u> (7h30 - 9h45)</p>	<p>L'accueil est fait dans la salle d'activité attenante à la salle motricité.</p> <p>Deux animateurs sont présents à 7h30 pour accueillir les enfants et leurs familles.</p> <p>Une personne est en charge du pointage au fur et à mesure de l'arrivée des enfants et note les informations données par les familles.</p> <p>Le deuxième animateur propose des petits jeux calmes aux enfants.</p> <p>Les autres animateurs arrivent de manière échelonnée. Ils ont en charge la surveillance et/ou la préparation matérielle de la journée et/ou la proposition de jeux calmes.</p>	<p>*Respecter les autres et les règles de vie commune</p> <p>*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse</p>	<p>2 animateurs dès 7h30</p> <p>Arrivée échelonnée des autres animateurs</p> <p>Présence de la Directrice et de l'Adjointe</p>
<p><u>Activités</u> (10h-11h45)</p>	<p>A partir de 10h, les animateurs se répartissent dans le groupe d'âge auquel ils sont attirés.</p> <p>Proposition d'activités diverses au choix des enfants.</p>	<p>*Faire preuve d'autonomie, d'effort et de persévérance</p> <p>*Respecter les autres et les règles de vie commune</p> <p>* Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse</p> <p>*Dans un échange collectif, accepter d'écouter l'autre, attendre son tour de parole et rester dans le propos de l'échange</p>	<p>L'ensemble des animateurs sont présents</p> <p>Le nombre varie en fonction du nombre d'enfants présents</p> <p>Présence de la Directrice et de l'Adjointe</p>
<p><u>Préparation au repas</u> (11h45-12h)</p> <p><u>Le repas</u> (12h-13h15)</p>	<p>A partir de 11h45, tous les groupes se préparent à passer à table : retour au calme, passage aux toilettes, lavage des mains.</p> <p>Le repas est préparé par l'ESAT de Diusse et récupéré par l'agent en charge de la restauration.</p> <p>Le repas est servi par un membre de l'équipe de service / restauration.</p> <p>Le repas étant un temps d'animation, les animateurs mangent à table avec les enfants.</p>	<p>*Être capable de se laver les mains seul</p> <p>*Être capable de se tenir à table et de goûter aux différents plats</p> <p>*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse</p> <p>*Respecter les autres et les règles de vie en commun</p>	<p>L'ensemble des animateurs sont présents</p> <p>Présence de la Directrice et de l'Adjointe</p>

Horaires	Activités	Compétences et objectifs visés	Encadrement
<p><u>Le temps calme</u> (13h15-13h45)</p>	<p>A 13h15, les enfants de maternelles qui ont besoin d'un temps de sieste rejoignent l'animateur responsable de la sieste et se rendent dans la salle prévue à cet effet. Les enfants plus grands qui veulent se reposer peuvent aussi se joindre au groupe.</p> <p>Un temps calme est proposé aux autres enfants avec activités lecture, détente...</p>	<p>*Respecter les autres et les règles de vie commune</p> <p>*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse</p>	<p>L'ensemble des animateurs sont présents</p> <p>Le nombre varie en fonction du nombre d'enfants présents</p> <p>Présence de la Directrice et de l'Adjointe</p>
<p><u>Le temps libre</u> (13h45-14h30)</p>	<p>A 13H45, les enfants rejoignent leurs groupes d'âges et ont un temps libre dehors, si le temps le permet ou dans leur salle. Ce temps est organisé par les animateurs.</p> <p>Les enfants ont libre choix de leurs activités...</p>	<p>*Faire preuve d'autonomie, d'effort et de persévérance</p> <p>*Respecter les autres et les règles de vie commune</p> <p>*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse</p> <p>*Demander de l'aide, Exécuter en autonomie des tâches simples</p>	<p>L'ensemble des animateurs sont présents</p> <p>Présence de la Directrice et de l'Adjointe</p>
<p><u>Activité(s)</u> (14h30-16h)</p>	<p>A partir de 14h30, les animateurs se répartissent dans le groupe d'âge auquel ils sont attirés afin de proposer leur(s) activité(s).</p>	<p>*Prendre l'initiative de poser des questions et d'exprimer son point de vue</p> <p>*Dans un échange collectif, accepter d'écouter l'autre, attendre son tour de parole et rester dans le propos de l'échange</p> <p>*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse</p> <p>*Respecter les autres et les règles de vie en commun</p>	<p>L'ensemble des animateurs sont présents</p> <p>Le nombre varie en fonction du nombre d'enfants présents</p> <p>Présence de la Directrice et de l'Adjointe</p>

Horaires	Activités	Compétences et objectifs visés	Encadrement
<p><u>Le goûter</u> (16h15-17h)</p>	<p>Le goûter est préparé par un membre de l'équipe d'animation et un ou deux enfants (selon le menu).</p> <p>Le goûter se fait dans le réfectoire ou dans la salle motricité. Si la météo le permet, il se prend à l'extérieur.</p> <p>Après avoir été servi par un ou deux enfants l'ayant demandé et/ou l'équipe d'animation, les enfants prennent le goûter tous ensemble.</p>	<p>*Faire preuve d'autonomie, d'effort et de persévérance</p> <p>*Respecter les autres et les règles de vie commune</p> <p>*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse</p> <p>*Demander de l'aide, Exécuter en autonomie des tâches simples</p>	<p>L'ensemble des animateurs sont présents</p> <p>Présence de la Directrice et de l'Adjointe</p>
<p><u>Accueil du soir</u> (17h00-18h30)</p>	<p>Départ échelonné des enfants et des animateurs.</p> <p>Un animateur est chargé d'accueillir les familles et de réaliser le pointage de départ.</p> <p>Les enfants ont à disposition du matériel (ballon, jeux de société, coloriage...) en attente de la venue de leur famille.</p> <p><i>Sur ce temps, l'ensemble de l'équipe d'animation se partage la surveillance des enfants, le rangement, le bilan de la journée et la préparation du lendemain</i> TEMPS DE CONCERTATION</p>	<p>*Faire preuve d'autonomie, d'effort et de persévérance</p> <p>*Respecter les autres et les règles de vie commune</p> <p>*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse</p> <p>*Demander de l'aide, Exécuter en autonomie des tâches simples</p>	<p>L'ensemble des animateurs sont présents avec un départ échelonné</p> <p>Présence de la Directrice et de l'Adjointe</p>

V. L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT ET SON RÔLE

1. Le rôle de l'équipe d'animation

Auprès des enfants

- Elle est garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Elle est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Elle sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Elle est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Elle sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Elle gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Elle respecte les enfants en tant qu'individus à part entière au sein d'un groupe.
- Elle fait part à la direction des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes).
- Elle connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Elle s'informe de la législation en vigueur, des différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités spécifiques (Voir CREDOC pour info)
- Elle est cohérente dans son attitude et son comportement vis-à-vis des enfants et de ses collègues.
- Elle détermine les points négociables et non négociables avec la direction.

Avec ses collègues

- Elle respecte ses collègues.
- Elle sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Elle participe activement aux réunions de préparation.
- Elle accepte la remise en question et a un positionnement sur son action.
- Elle respecte le travail de l'autre (personnel de service, prestataires, etc...)

Avec les parents

- Elle discute avec les parents sur la journée de leur enfant.
- Elle sait répondre à des demandes d'organisation ou elle sait orienter vers les personnes concernées.
-
- Elle est présente aux moments de l'accueil et/ou du départ.
- Elle rassure les parents de façon positive sans dramatiser.

Rôle de chacun

IL-ELLE EST GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION

IL-ELLE ANIME L'EQUIPE ET CONTRIBUE À SA PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION

IL-ELLE EST PRESENT DANS L'EQUIPE ET AVEC LES JEUNES

IL EST STRUCTURANT : IL DONNE DES LIMITES ET DEFINIT UN CADRE DANS LEQUEL CHACUN EVOLUE EN SECURITE.

IL-ELLE EST DISPONIBLE, À L'ECOUTE ET PRESENT

IL-ELLE ASSURE LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, L'ORGANISATEUR, ET LES PRESTATAIRES DE SERVICE EXTERIEUR

IL-ELLE PARTICIPE A L'ECRITURE DU PROJET PEDAGOGIQUE ET ELABORE LES PROJETS D'ANIMATION EN LE RESPECTANT.

ROLE D'EDUCATEUR : IL AXE SES INTENTIONS EDUCATIVES SUR LES VALEURS INITIEES PAR LE PROJET EDUCATIF ELABORE PAR LES ELUS.

IL-ELLE EFFECTUE LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IL-ELLE A UN POUVOIR DE DECISION

IL-ELLE FACILITE LE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET LES COORDONNE



LE DIRECTEUR ADJOINT

L'ADJOINT DYNAMISE L'EQUIPE, EST « L'ANIMATEUR DES ANIMATEURS ».

IL-ELLE ANIME UN GROUPE D'ENFANT.

IL-ELLE COORDONNE L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE, A SA MISE EN ŒUVRE ET A SON EVALUATION.

IL-ELLE ANIME DES REUNIONS DE TRAVAIL. IL RECHERCHE ET CONÇOIT DES OUTILS D'ANIMATION.



IL-ELLE DOIT ETRE A L'ECOUTE DES ANIMATEURS ET SE DOIT D'ETRE OBJECTIF.

IL-ELLE PARTICIPE A L'ENCADREMENT DE L'EQUIPE ET A L'ORGANISATION DU SERVICE AVEC LE DIRECTEUR.

IL-ELLE PRIVILEGIE L'ENTRAIDE, A UN ROLE FORMATEUR.

IL-ELLE EST LE RELAIS DU DIRECTEUR.

IL/ELLE PREND SOIN DU MATERIEL
PEDAGOGIQUE, DES JEUX, DES
LIVRES, DES BÂTIMENTS, DU
MATERIEL

IL-ELLE EST FORCE DE
PROPOSITIONS

IL-ELLE REND COMPTE AU
DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE
UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT
LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

IL-ELLE PROPOSE ET ELABORE DES
PROJETS D'ANIMATION

L'ANIMATEUR



IL-ELLE EST GARANT DE LA
SECURITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE

IL-ELLE PARTICIPE AUX TÂCHES
QUOTIDIENNES ET COLLECTIVES

IL-ELLE RESPECTE SES COLLEGUES

IL-ELLE PARTICIPE AUX REUNIONS, A
L'ELABORATION DU PROJET
PEDAGOGIQUE, À LA VIE DE
L'EQUIPE ET À SA DYNAMIQUE

IL-ELLE SAIT REpondre AUX
DEMANDES DES FAMILLES

IL-ELLE EST PRESENT, A L'ECOUTE ET
DISPONIBLE

IL-ELLE PREND DES
INITIATIVES

IL-ELLE SAIT SE REMETTRE EN
QUESTION

2. Le respect des objectifs pédagogiques et de la réglementation :

L'équipe veillera à respecter le Projet Educatif ainsi que le Projet Pédagogique. Elle respectera la législation et s'informerera sur les différentes mesures à prendre quand on travaille avec les enfants. (Code civil, DDCS, code de la route, ...)

L'équipe d'animation peut lire des magazines (le journal de l'animateur, les ALSH, ...) mais également utiliser Internet en allant sur le site « Planet anim, ou jesuisunanimateur.com » par exemple.

Les animateurs se montreront vigilants quant à l'utilisation du matériel dangereux (cutter, ciseaux...) et lors d'activités à risque comme le vélo, le roller...

Tout incident sera signalé à la Direction.

3. L'hygiène ainsi que la sécurité physique, affective et morale des enfants :

Il est important de prêter une grande attention à l'hygiène, notamment le lavage des mains tant pour les enfants que pour l'équipe. On n'oublie pas de protéger les enfants et le mobilier pour les activités comme la peinture ou l'argile...

On passe un coup de balai si nécessaire à la fin d'une activité ou d'un jeu, de façon à conserver une salle propre et à respecter le travail des agents d'entretien.

La sécurité physique, affective et morale de l'enfant tient d'abord au fait d'une présence active de l'animateur.

Aussi, la Direction demande à l'équipe la plus grande attention et disponibilité envers tous les enfants, ceux qui « se sont fait dessus, » trop sales, les vêtements à l'envers, les petits bobos...

VI. LA COMMUNICATION

Le programme des activités prévues pour les vacances est communiqué aux parents avant chaque période de vacances. Cela permet aux familles d'avoir une certaine visibilité sur ce que font les enfants lors de nos accueils.

Le programme d'animation est communiqué aux familles de deux façons :

- Via un article posté sur le site internet du SIVOS (www.sivosgarlin.fr) expliquant aux familles les informations essentielles de l'accueil de loisirs. Un lien d'accès à l'espace famille est aussi proposé sur le site internet afin que les familles puissent gérer en toute autonomie l'inscription de leur(s) enfant(s).
- Via une brochure, éditée par les animateurs du service animation du Syndicat des écoles, et distribuée lors des temps d'accueil. Ce document regroupe les informations essentielles ainsi que la programmation des activités de l'accueil ainsi que la procédure à suivre pour une nouvelle inscription.

« PROJET PEDAGOGIQUE DU SEJOUR »

Vacances Automne 2021 du 25 octobre au 5 novembre 2021

VII. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES LIES AU SEJOUR

VIII. EVALUATION

Nous effectuerons ces différents bilans avec la grille d'évaluation présentée ci-après. Au terme de ces différentes évaluations une grille sera remplie afin d'évaluer l'application ou non du projet pédagogique sur les différents temps.

Ce n'est pas seulement produire un bilan (nombre de journées/enfants, nombre d'actions menées ...); ce n'est pas non plus rendre un verdict ultime et définitif (ce séjour court s'est mal / bien passé).

Evaluer, c'est mesurer et analyser les effets d'une action. Elle pose ainsi la question de la pertinence, en dépassant le bilan du « ça fonctionne ou pas » ;

Ex : « les enfants ont particulièrement apprécié les activités inédites pour eux » ; au-delà de la satisfaction immédiate, il importe de s'interroger sur l'effet produit par la mise en place de telles activités : sur l'enfant, sur l'environnement, sur les pratiques à venir des animateurs ... Elle permet l'analyse des raisons pour lesquelles des objectifs ont été atteints ou non, ce qui dépasse l'observation de leur degré de réalisation. Ex : objectif : favoriser l'autonomie.

Il est nécessaire d'explicitier les raisons de la réussite de cet objectif en accordant une attention particulière :

- ✚ À l'attitude des animateurs ;
- ✚ Au montage même de l'action (cadre précis ou laissant la place à la réaction, l'adaptation, en fonction des aptitudes, de la maturité du groupe...) C'est donc un outil d'aide à la décision qui favorise les aptitudes à faire ensemble. L'évaluation vise la participation et la progression des acteurs.

1. Pourquoi l'évaluation ?

- Pour améliorer la connaissance des actions conduites en rendant lisible leur degré de réalisation ;
- Pour favoriser et structurer un débat permettant d'ajuster et de réorienter les choix (d'objectifs, d'actions, de moyens) ;
- Pour faire de la régulation ;
- Pour démontrer la pertinence de pratiques éducatives, fondées sur des valeurs définies dans le projet éducatif.

2. Quand évalue-t-on ?

L'évaluation d'un projet s'envisage dès sa conception. Dans ce cas, le processus se déroule en continu.

Pour autant, elle peut intervenir à différents moments d'une démarche ; il est donc possible de la réaliser a posteriori.

3. Qu'est-ce que l'on évalue ?

C'est le projet pédagogique qui fera l'objet de l'évaluation. Le projet éducatif, document d'intentions, de choix de valeurs, ne peut être évalué en tant que tel. Pour autant, l'évaluation du projet pédagogique pourra engendrer un remaniement du projet éducatif, si celle-ci met en lumière des éléments non repérés dans le diagnostic initial ou des réalités liées aux modifications de l'environnement.

L'évaluation vise à apprécier :

- **La pertinence de l'action** : les objectifs sont-ils adaptés au contexte, au public ?
- **L'efficacité** : en quoi les objectifs sont-ils atteints ? Quelles difficultés rencontrées ? Les solutions ont-elles été adéquates ? Quels facteurs peut-on repérer pour expliquer la non-atteinte d'un objectif ?
- **L'efficience** : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés ?
- **L'utilité** : l'action a-t-elle un impact sur les publics (comportement individuel et social), sur leurs pratiques, voire sur l'environnement social (famille, école) ?
- **La cohérence** : le sens du projet est-il respecté à travers les actions qui le composent ? Les intentions de l'organisateur sont-elles respectées ?

Evaluations régulières et bilans annuels

Des évaluations régulières sont mises en œuvre, pour contrôler la qualité :

- Des activités proprement dites (degré d'intérêt, implication des animateurs et des enfants, adéquation entre l'activité proposée et l'âge des enfants...).
- De la relation entre enfants et animateurs, d'une part, et entre enfants, d'autre part.

- De la relation entre animateurs et intervenants.
- De l'implication de chaque animateur (évaluation annuelle)
- Du service accueil de loisirs dans son ensemble mis collectivement en œuvre.

Les outils mis en place seront les retours des parents, des enfants et de l'équipe d'encadrement.

-Evaluation des activités

Nous allons nous appuyer sur des critères quantitatifs, à savoir évaluer la fréquentation aux animations, l'implication des enfants à la réalisation des projets d'activités, faire un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti.

-Evaluation de l'équipe

L'équipe s'appuiera sur des critères qualitatifs à savoir l'évolution de l'enfant, relation au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

L'évaluation de l'équipe passe aussi par :

- les problèmes rencontrés et la recherche de solutions.
- tenue de l'échéancier de chaque projet.
- Elaborer un bilan sur ses points forts et ses points faibles.

Grille de bilan d'équipe lors de la fin de séjour :

Très satisfaisant	1
Satisfaisant	2
Moyen	3
Insatisfaisant	4
Très insatisfaisant	5

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
Le projet						
Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?						
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les activités menées ?						
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les sorties ?						

L'équipe

Il y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?						
Il y a-t-il eu mixité dans l'équipe en âge et expérience ?						
Il y a-t-il eu des échanges et du travail commun ?						
Il y a-t-il eu de la place pour chacun ?						
Comment ont été les relations équipe pédagogique et équipe de service ?						
Comment ont été les relations équipe d'animation et équipe de direction ?						

Le fonctionnement

Comment a été l'organisation de l'accueil ?						
Les moyens matériels ont-ils été suffisant ?						
Il y a-t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ?						
Comment a été la préparation des activités ?						
Comment a été la préparation et la gestion des sorties ?						
Comment ont été les intervenants extérieurs ?						
Comment a été la gestion des temps calme ?						
Comment a été la gestion des repas ?						

Les enfants

Comment a été la participation des enfants ?						
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?						
L'écoute et la prise en compte des enfants a-t-elle été effectué ?						
Il y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?						
Comment a été la gestion des enfants "difficile" ?						

Les parents / familles

Comment a été la communication avec les parents ?						
Il y a-t-il eu prise en compte des demandes des parents ?						
Comment a été la participation et l'implication des parents ?						

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
L'accueil						
Les espaces, les locaux, les lieux d'accueil						
Le rôle des animateurs						
Les horaires						
Gestion du listing de présence						
Lien avec les parents						
Les activités						
La préparation des activités						
Déroulement des activités organisées par l'équipe d'animation						
Déroulement des activités encadrées pas les BE						
Les activités ont-elles été innovantes ?						
Les sorties journées						
La préparation de ces journées						
Le voyage, les trajets						
La gestion des imprévus (météo, blessure, etc....)						
La gestion du temps calme/sieste						
Les repas						
Qualité de la nourriture						
Quantité de nourriture						
Gestion des repas (calme ou non)						
L'autonomie des enfants durant les repas						
Les réunions						
La forme et les méthodes utilisées durant les réunions						
La longueur						
La fréquence						
La pertinence						
Les moyens						
Matériel						
Financier						

Humain						
--------	--	--	--	--	--	--

Conclusion

L'équipe d'animation a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants pour leur permettre de grandir, de s'épanouir et de s'enrichir.

Les accueils de mineurs sont des structures à l'écoute des enfants, qui mettent en œuvre les moyens matériels et humains, ainsi que l'organisation qui concourent à la sécurité, au bien-être, au repos et au développement de l'enfant.

Ce projet pédagogique n'est pas figé et reste un outil modulable capable de s'adapter à toutes nouvelles remises en causes basées sur nos évaluations ou sur des observations extérieures.

